

PASS SPORT

Vous avez entre 6 et 18 ans ?

Vous souhaitez faire du sport à la rentrée ?

Bénéficiez d'une réduction de 50 euros pour vous inscrire dans un club grâce au "Pass'Sport" !

Qu'est-ce que le "Pass'Sport" ?

C'est une allocation de rentrée sportive. **D'un montant de 50,00 euros par enfant**, cette aide de l'État est destinée aux enfants de **6 à 17 ans et 364 jours au 30 juin**. Elle leur permettra de prendre **une adhésion ou une licence** dans une association sportive dès septembre 2021, durant toute l'année scolaire 2021-2022

À qui s'adresse le "Pass'Sport" ?

Il s'adresse aux familles :

- éligibles à l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS),
- bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)
- bénéficiaires de l'Allocation d'Adulte Handicapé (AAH) entre 16 et 18 ans.

Comment cela fonctionne ?

Les familles éligibles **seront notifiées de cette aide par un courrier à la 2^{ème} moitié du mois d'août, au plus tard**. Elles devront **présenter ce courrier aux clubs sportifs de leur choix** et se verront retrancher 50,00 euros à l'inscription.

Le Pass'Sport est une aide cumulable avec les autres aides mises en place notamment par les collectivités.

Où l'utiliser ?

- dans **les associations et sociétés sportives affiliées aux fédérations sportives délégataires**
- dans les quartiers prioritaires de la ville, auprès des **associations sportives agréées** (critères d'éligibilité en cours de discussion au plan national)

Le délai ?

La fin de l'inscription est fixée au **31 octobre 2021**.

Plus d'informations sur www.saint-andre.re